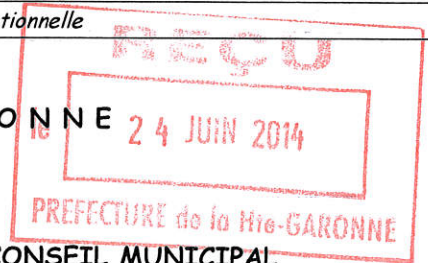




COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 52/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 JUIN 2014

Affiché le :

L'An deux mille quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, LACLAU, SUZE.

PROCURATIONS

Mme GONZALEZ	à	Mme LIAN
M. FERTE	à	Mme SUZE
M. SALAÛN	à	M. LACLAU
M. ANGO	à	Mme GIOIA-MASSOT

SECRETARE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Foyer Rural - Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Foyer Rural a renouvelé sa demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge des frais d'externalisation de la paye de 5 intervenants sur 9 mois au cours de l'année 2013, 4 intervenants sur 3 mois au cours de l'année 2013, 1 démission et propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 567 €.

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur cette attribution de subvention.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'attribuer au Foyer Rural une subvention exceptionnelle de 1 567 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 23 juin 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

